

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2018 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2018, le projet de Règlement numéro 342-2018 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été présenté en même temps que l'avis de motion requis par la loi;

Que le projet de Règlement numéro 342-2018 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux se résume comme suit :

- Il énonce les principales valeurs de la Municipalité :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

- Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

- De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

- Il remplacera le Code de déontologie actuellement en vigueur.

Que l'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 12 mars 2018 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 9, chemin Town Hall, à Bolton-Ouest, entre 8h30 et midi et entre 13 h et 16h30 du lundi au vendredi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, ce 1^{er} mars 2018



Me Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier